

Association Syndicale Autorisée du "Bois de Cise"

PROCÈS VERBAL DU CONSIL SYNDICAL DU 09 SEPTEMBRE 2016

L'an 2016 le 9 septembre à 18h30, le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni dans la salle Y. GEST de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly, -Croix -au-Bailly, sur convocation et sous la présidence de M. Christophe VALLET conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation: 24 août 2016

<u>Présents:</u> Mme Evelyne COLLINET, M. Jean-Marie GEOFFROY, Mme Sylvie MACQUET , M. Bernard KINT, M. Christophe VALLET, M. Michel WAGON

Excusés ayant donné leur pouvoir: M. Karel RIETVELD, M. Jean SAUZÉAT

Absent: M. Hugues TORTAJADA

<u>Invités présents:</u> Mme Florence LE MOIGNE (secrétaire comptable) M Laurent HOUBARD (conseiller municipal d'Ault représentant Mme le Maire d'AULT.

Invité excusé: M. Christophe VANHEREN receveur municipal.

Le président Christophe VALLET déclare la séance ouverte à 18h30. Il informe que M. Jean SAUZÉAT a donné son pouvoir à M. Christophe VALLET et que M. Karel RIETVELD a donné son pouvoir à M. Michel WAGON.

En l'absence du secrétaire M. Christophe VALLET demande un volontaire parmi les syndics présents pour assurer le secrétariat. M. Jean-Marie GEOFFROY se propose, il sera donc le secrétaire de la séance.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 JUIN 2016,

La composition du syndicat jusqu'à la date de l'assemblée générale du 31 juillet 2016 était la suivante.

Présents le 09/09/2016	Ayant donné pouvoir	Absents
M. Jean-Marie GEOFFROY	M. Jean SAUZÉAT	M. Hugues TORTAJADA
M. Bernard KINT		Mme Martine GUYON
Mme Sylvie MACQUET		Mme Geneviève BURONFOSSE
M. Christophe VALLET		
M. Michel WAGON		

Après délibération le procès verbal du conseil syndical du 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité (Pour: 6 voix ; Abstention: 0; Contre:0)

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JUILLET 2016,

Après délibération le procès verbal du conseil syndical du 24 juin 2016 est approuvé à l'unanimité (Pour: 6 voix ; Abstention: 0; Contre:0)

3-ELECTION DU NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

Avant de procéder à l'élection du président , Mme LEMOIGNE prend la parole pour déclarer que sa mission de secrétaire comptable auprès de l'ASA est rendue possible grâce à l'autorisation de Monsieur le Maire de Saint-Quentin-La-Motte pour qu'elle puisse y consacrer le temps nécessaire et utiliser les logiciels comptables et de dématérialisation de la commune, rendus désormais



Association Syndicale Autorisée du "Bois de Cise"

indispensables. Elle souhaite que la mairie d'Ault puisse également proposer à l'ASA les mêmes possibilités. Elle déclare, en outre, que le préavis en cas de démission est de trois mois.

Mme LEMOIGNE, a également, à la demande de quelques syndics, préparé un document comptable pour présenter la situation des comptes qu'elle a commenté.

La trésorerie au 9/9/2016 est de 13 132.64 Euros, alors que l'essentiel des cotisations est rentré (reste toutefois à percevoir 2085,18 €). Une facture de 1411,20 € HT par l'APVB est attendue sur septembre ou octobre. Ce niveau de trésorerie est faible. Il laisse peu de marge de manœuvre pour permettre à l'ASA de fonctionner jusqu'au prochain appel de fonds en juillet 2017

La composition du syndicat après renouvellement d'un tiers lors de l'assemblée générale du 31/07/2016 est la suivante:

Présents le 09/09/2016	Ayant donné pouvoir	Absent
Mme Evelyne COLLINET	M. Karel RIETVELD	M. Hugues TORTAJADA
M. Jean-Marie GEOFFROY	M. Jean SAUZÉAT	
M. Bernard KINT		
Mme Sylvie MACQUET		
M. Christophe VALLET		
M. Michel WAGON		

M. Christophe VALLET demande quels sont les candidats pour le poste de président: Mme Sylvie MACQUET présente sa candidature.

Elle déclare que son programme s'appuie sur la vocation de l'ASA d'entretenir, de préserver, et d'embellir le Bois et comporte 3 volets :

- 1) Une ASA utile qui respecte les statuts : préserver l'aspect naturel et authentique du site ainsi que sa qualité paysagère, gérer de manière raisonnée le couvert boisé, tout en garantissant une qualité de vie au Bois de Cise.
- 2) Une ASA qui communique (communication entre tous les syndics et de manière plus régulière avec les propriétaires).
- 3) L'ASA doit constituer « un plus » pour les Cisiens en valorisant le site et la qualité de vie. Elle indique également qu'elle souhaite associer les compétences locales de résidents au Bois de Cise (architectes, paysagiste, graphiste...) aux réflexions que le bureau sera amené à avoir dans le cadre de son mandat. Elle souhaite, par ailleurs, travailler en partenariat avec les collectivités locales. Elle ajoute que, résidant au Bois de Cise, elle sera à même d'être disponible et à l'écoute des Cisiens.
- M. Christophe VALLET présente également sa candidature et en rappelle les grandes lignes, à savoir que le Bois de Cise puisse rester un Bois et qu'il est nécessaire de rester très vigilant à l'élaboration du PLU pour préserver au Bois de Cise son caractère spécifique. M. Jean-Marie GEOFROY l'interpelle en lui faisant remarquer que son programme est le même que celui de l'année dernière et qu'il n'a pas tenu compte du désaveu des propriétaires à l'égard des actions de son mandat lors de l'assemblée générale qui a refusé d'approuver ses bilans moral et financier .

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant

Syndics	Voix sur 8 exprimées (1 absent)		Résultat
-	Pour	Abstention	
Sylvie MACQUET	6 voix		Elue
Christophe VALLET	2 voix		Non élu

Mme Sylvie MACQUET est élue Présidente à la majorité des voix



Association Syndicale Autorisée du "Bois de Cise"

Mme Sylvie MACQUET prend à ce moment la présidence de la réunion.

Un appel à candidature pour le poste de vice-président(e) est ensuite fait. Mme Evelyne COLLINET propose sa candidature. Elle déclare pouvoir assumer les responsabilités de vice-présidente puisqu'elle soutient le programme de Mme Sylvie MACQUET. Elle ajoute qu'elle connaît le Bois de Cise depuis 53 ans et qu'elle a su tisser un réseau local relationnel qui peut être utile à l'ASA et rappelle qu'elle séjourne au Bois entre 4 et 5 mois par an.

.

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant.

Syndics	Voix sur 8 exprimées (1 absent)		Résultat
	Pour	Blanc	
Evelyne COLLINET	6 voix	2	Elue

Mme Evelyne COLLINET est élue vice Présidente à la majorité des voix

Pour terminer un appel à candidature pour le poste secrétaire est fait. M. Jean Marie GEOFFROY propose sa candidature

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant

Syndics	Voix sur 8 exprimées (1 absent)		Résultat
	Pour	Blanc	
Jean-Marie GEOFFROY	6 voix	2	Elu

M. Jean Marie GEOFFROY est élu secrétaire à la majorité des voix

4-QUESTIONS DIVERSES.

Matériels et documents

Une liste du matériel, des documents nécessaires ainsi que des archives allait être constituée et adressée aux collègues syndics qui les détenaient précédemment pour permettre la continuité des activités du bureau

Engagements auprès de prestataires

L'APVB doit intervenir encore une fois en septembre ou octobre

Sinistre occasionné par la factrice placette de la pierre qui tourne

Aucune suite n'ayant été donnée depuis le mois d'août, Sylvie MACQUET demande à M. VALLET de lui transmettre les éléments en sa possession dans les meilleurs délais.

Prochaine réunion du bureau

Le principe d'une réunion du bureau aux alentour du 26 septembre devra être confirmé

Des rendez vous sont à prévoir

- Enquêteurs publics concernant le dossier du PLU et celui du Sentier du littoral.
- Mairie d'Ault
- Conseil départemental
- Trésorerie

La Présidente

Le Secrétaire

DESTINATAIRES : Les Syndics, M. le Sous-préfet, Mme le Maire d'Ault, M. le Percepteur d'Ault (Trésorier), Mme Florence LE MOIGNE (Secrétaire-comptable), Panneaux d'affichage de l'ASA